



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 16 MAI 2017

2017-05-161 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 10 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le seize mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Marie-Hélène SAGE , Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Dominique BERNESCUIT , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , James SEYNAT , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Sophie CARRERE, Jean Louis D'ANGLADE, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Fabienne ROCHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Anne BERTHOME pouvoir à Marcel BERTHOME, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Sophie BLANCHETON pouvoir à Michel FOULHOUX, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Agnès SEJOURNET pouvoir à Michel GALAND, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES**VENTE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DEMEURANT 35-37 RUE FONSAIDAISE À GUÏTRES**

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Bureau communautaire n°2017-03-014 en date du 20 mars 2017 portant déclassement de l'ensemble immobilier situé 35-37 rue Fonsadaise à Guîtres du domaine public et incorporation dans le domaine privé de la communauté d'agglomération;

Vu l'article L 5211-37 du CGCT précisant que dans le cadre d'une cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers envisagé par un EPCI, l'avis des services des domaines est réputé donné à l'issu d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Vu la saisine de l'avis des domaines en date du 21 décembre 2016. Conformément à l'article L.1311-12 du CGCT, l'avis de l'autorité compétente de l'Etat est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité.

Vu l'estimation de l'ensemble immobilier situé 35-37 rue Fonsadaise à Guîtres dans une fourchette de prix compris entre 90 000 € et 95 000 € par l'agence immobilière La bourse de l'immobilier,

Considérant que La Cali est propriétaire d'un ensemble immobilier d'une surface de 560 m2 situé sur la parcelle section AB01 n°312, 35-37 rue Fonsadaise à Guîtres, comprenant un ancien logement de fonction déclassé occupé par Madame Renée GARNIER et des bureaux anciennement utilisés par la Trésorerie de Guîtres,

Considérant la lettre d'intention d'achat en date du 19 novembre 2016 de Madame Renée GARNIER se proposant d'acquérir l'ensemble immobilier situé sur la parcelle section AB01 n°312, 35-37 rue Fonsadaise à Guîtres pour un prix total 90 000 euros,

Vu l'avis du Bureau en date du 9 mai 2017

Vu l'avis de la commission « marchés publics et affaires juridiques » en date du 3 mai 2017,

Après en avoir délibéré,
Et à **l'unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la vente de l'ensemble immobilier au profit de Madame Renée GARNIER demeurant 35-37 rue Fonsadaise à Guîtres au prix de 90 000 euros,
- de décider que les frais d'actes relatifs à cette opération seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer un compromis de vente (réitérations comprises si besoin) ainsi que les actes authentiques correspondants et tous actes administratifs nécessaires à cette vente.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libourais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 16 MAI 2017

2017-05-162 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 10 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le seize mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Marie-Hélène SAGE , Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Dominique BERNESCUT , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ, Christian ROBIN , James SEYNAT , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Sophie CARRERE, Jean Louis D'ANGLADE, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Fabienne ROCHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Anne BERTHOME pouvoir à Marcel BERTHOME, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Sophie BLANCHETON pouvoir à Michel FOULHOUX, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Agnès SEJOURNET pouvoir à Michel GALAND, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES**VENTE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER ET DU FONDS DE COMMERCE DÉNOMMÉS "CENTRE DE VACANCES LES ISCLOTS" À LOUDENVIELLE (HAUTES PYRÉNÉES)**

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 2002/012a en date du 14 février 2002 de la Communauté de communes du Sud Libournais portant acquisition du fonds de commerce de l'auberge des Isclots à Loudenvielle (Hautes Pyrénées) ;

Vu la délibération n° 2002/012b en date du 14 février 2002 de la Communauté de communes du Sud Libournais portant acquisition de l'ensemble immobilier de l'auberge des Isclots à Loudenvielle ;

Vu la délibération n° 2013/055 en date du 22 novembre 2013 de la Communauté de communes du Sud Libournais portant principe et modalités de la vente du centre de vacances « Les Isclots » à Loudenvielle ;

Vu la délibération n° 2012/056 en date du 22 novembre 2013 de la Communauté de communes du Sud Libournais portant déclassement du domaine public communautaire du centre de vacances « Les Isclots » et incorporation dans le domaine privé de la communauté de communes ;

Vu la notification en date du 11 juin 2014 au cabinet Ducos Immobilier d'un marché de services immobiliers pour la vente du centre de vacances « Les Isclots » ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu l'avis du service France Domaine en date du 27 mars 2017 qui a évalué le bien à 460 000 €,

Considérant que La Cali est propriétaire du centre de vacances et auberge constitués des parcelles cadastrées A n°100 et A n°101, d'une superficie de 7 595 m², comprenant 3 niveaux et dépendances.

Considérant la lettre d'intention d'achat en date du 19 septembre 2016 de Monsieur Pascal THIREAU et de Madame Véronique DANILO se proposant d'acquérir l'ensemble immobilier situé sur les parcelles A n°100 et 101 (7a 95ca) pour un prix total hors taxes, hors frais d'actes en sus à la charge de l'acquéreur, de 400.000 € (115.000 € la parcelle A 100 et 285.000 € la parcelle A101),

Vu l'avis de la commission « marchés publics et affaires juridiques » en date du 3 mai 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 9 mai 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, par 64 voix pour et une abstention (Monsieur Laurent De Launay)

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la vente de l'ensemble immobilier et fonds de commerce dénommés centre de vacances «Les Isclots » à Loudenvielle (Hautes Pyrénées) au profit de Monsieur Pascal André Louis Alexandre THIREAU et de Madame Véronique Anne Myriam DANILO, demeurant 3, rue de la Salle 44200 COUERON, au prix de 400 000,00 euros,

- de décider que les frais d'actes relatifs à cette opération seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer un compromis de vente (réitérations comprises si besoin) ainsi que les actes authentiques correspondants et tous actes administratifs nécessaires à cette vente.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libourais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 16 MAI 2017

2017-05-163 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 10 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le seize mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Marie-Hélène SAGE , Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Dominique BERNESCUIT , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ, Christian ROBIN , James SEYNAT , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Sophie CARRERE, Jean Louis D'ANGLADE, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Fabienne ROCHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Anne BERTHOME pouvoir à Marcel BERTHOME, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Sophie BLANCHETON pouvoir à Michel FOULHOUX, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Agnès SEJOURNET pouvoir à Michel GALAND, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES**VENTE D'UN TERRAIN À BÂTIR CADASTRÉ A N°1511 ET A N°1513 À LOUDENVIELLE (HAUTES PYRÉNÉES)**

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 2002/012a en date du 14 février 2002 de la Communauté de communes du Sud Libournais portant acquisition du fonds de commerce de l'auberge des Isclots à Loudenvielle (Hautes Pyrénées);

Vu la délibération n° 2002/012b en date du 14 février 2002 de la Communauté de communes du Sud Libournais portant acquisition de l'ensemble immobilier de l'auberge des Isclots à Loudenvielle ;

Vu la délibération n° 2013/055 en date du 22 novembre 2013 de la Communauté de communes du Sud Libournais portant principe et modalités de la vente du centre de vacances « Les Isclots » à Loudenvielle ;

Vu la délibération n° 2012/056 en date du 22 novembre 2013 de la Communauté de communes du Sud Libournais portant déclassement du domaine public communautaire du centre de vacances « Les Isclots » et incorporation dans le domaine privé de la communauté de communes ;

Vu la notification en date du 11 juin 2014 au cabinet Ducos Immobilier d'un marché de services immobiliers pour la vente du centre de vacances « Les Isclots » ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu l'avis du service France Domaine en date du 27 mars 2017 qui a évalué le bien à 100 000 €;

Considérant que La Cali est propriétaire du terrain à bâtir constitué des parcelles cadastrées A n°1511 et A n°1513, d'une superficie de 1 198 m².

Considérant la lettre d'intention d'achat en date du 20 janvier 2017 de Monsieur MAUREGEOU et Madame LANAU se proposant d'acquérir le terrain à bâtir situé sur les parcelles A n° 1511 et 1513 pour un prix total hors taxes, hors frais d'actes en sus à la charge de l'acquéreur, de 85 000 euros,

Vu l'avis de la commission « marchés publics et affaires juridiques » en date du 3 mai 2017,
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 9 mai 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, par **64 voix pour et une abstention** (Monsieur Laurent De Launay)

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la vente du terrain à bâtir situés sur les parcelles A n°1511 et A n°1513 à Loudenvielle (Hautes Pyrénées) au profit de Monsieur MAUREGEOU et de Madame LANAU, demeurant au lieu-dit La Tuillerie 32 550 Saint Jean Le comtal, au prix de 85 000,00 euros,
- de décider que les frais d'actes relatifs à cette opération seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer un compromis de vente (réitérations comprises si besoin) ainsi que les actes authentiques correspondants et tous actes administratifs nécessaires à cette vente.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 16 MAI 2017

2017-05-164 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 10 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le seize mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Marie-Hélène SAGE , Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Dominique BERNESCUIT , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ, Christian ROBIN , James SEYNAT , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Sophie CARRERE, Jean Louis D'ANGLADE, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Fabienne ROCHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Anne BERTHOME pouvoir à Marcel BERTHOME, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Sophie BLANCHETON pouvoir à Michel FOULHOUX, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Agnès SEJOURNET pouvoir à Michel GALAND, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ACHAT DE MICRO-ORDINATEURS FIXES AVEC ÉCRANS ET DE MICRO-ORDINATEURS PORTABLES**

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 traitant de la constitution de groupement de commandes,

Vu la volonté de La Cali, du centre intercommunal d'action sociale (CIAS), de la commune de Libourne et de son CCAS de s'engager dans la mutualisation de leurs prestations afin d'en réduire les coûts, dans le sens d'un intérêt budgétaire partagé,

Après diagnostic des besoins, le CIAS, la commune de Libourne et son CCAS ont fait part de leur accord pour constituer ce groupement avec La Cali.

Vu l'avis de la commission « marchés publics et affaires juridiques » en date du 3 mai 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 9 mai 2017,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'achat de micro-ordinateurs fixes avec écrans et de micro-ordinateurs portables,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes relatif à l'achat de micro-ordinateurs fixes avec écrans et de micro-ordinateurs portables désignant La Cali, coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au comité de coordination et de suivi du groupement.

Ces membres sont les suivants :

- Monsieur Gérard HENRY
- Madame Monique JULIEN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

